

# Comment faire de la semaine en 4 jours un outil d'équité ?

La commune de Cergy-Pontoise en Île-de-France souhaite **expérimenter la semaine de travail en quatre jours pour les agents n'ayant pas accès au télétravail**, dans le but d'offrir une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. Cette initiative s'inscrit dans le contexte des annonces gouvernementales concernant cette modalité de travail, avec des administrations centrales de l'État devant tester le dispositif à partir de septembre prochain.

Cergy-Pontoise emboîte le pas à d'autres villes comme Grenoble et Lyon, mais avec **une approche différente**. La commune considère le télétravail comme un moyen de flexibilité, mais certains agents, comme ceux travaillant dans des fonctions nécessitant leur présence physique, en sont exclus. **Ainsi, l'objectif est de garantir une équité dans l'accès à cette flexibilité.**

L'expérimentation débutera par un appel à manifestations d'intérêt auprès des agents, visant à démarrer au début de l'année 2025. **Différentes formules seront testées**, telles que la semaine de quatre jours, de quatre jours et demi, ou une alternance entre quatre et cinq jours. **Les résultats de cette expérimentation seront analysés, notamment en termes d'impact sur la gestion des projets, l'organisation du travail et l'empreinte écologique.**

Cette initiative s'inscrit dans un cadre plus large de signature d'un pacte social au sein de l'agglomération, visant à améliorer les conditions de travail des agents. Ce pacte, articulé autour de sept axes, vise à garantir la santé et la sécurité, adapter les espaces de travail, concilier travail et besoins des agents, soutenir les parcours professionnels, renforcer l'action sociale, soutenir les agents en régies ou sites extérieurs, et promouvoir un management innovant et inclusif.